



Changement statut avec attestation prolongation d'instruction

Par **Doudi 8**, le **25/09/2021** à **01:56**

Bonjour, (on dit **Bonjour** en arrivant quelque part, pas chez vous ?)

Je suis étudiant étranger en stage fin études au 17 décembre 21, mon titre est déjà expiré et j'ai une attestation prolongation d'instruction suite à une demande de renouvellement pour terminer mon stage et obtenir mon diplôme . J'ai deux questions :

1 - est ce que, avec cette attestation, je peux effectuer un changement statut vers salarié ou demander APS.

2 - mon entreprise me propose un CDD de 4 mois puis un CDI après. Comment je peux garantir ce CDI ? Faut'il l'indiquer sur le CDD ?

Merci pour tout éclaircissement.

Par **P.M.**, le **25/09/2021** à **08:58**

Bonjour,

Si le service prolonge le délai d'instruction, il est vraisemblable que pour le statut de salarié, il en serait de même...

Déjà un CDD ne peut être destiné à occuper un emploi permanent dans l'entreprise, si c'est pour le même poste, c'est un CDI directement qui devrait vous être proposé...

Par **dyangarvey**, le **03/12/2021** à **02:57**

Super merci pour vos réponses ! C'est exactement ce que je cherchais à savoir